

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

07 DÉCEMBRE 2015

COMMISSAIRES ENQUÊTEURS,  
JEAN-MARC DEMAY  
BERNARD MARCHAND  
ROLAND RENARD

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT  
OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA  
SOCIÉTÉ VOUILLON ÉNERGIE SAS, EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN  
DE SIX AÉROGÉNÉRATEURS, DE DEUX POSTES DE LIVRAISON, ET D'UN POSTE DE MAINTENANCE,  
SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VOUILLON.

## CONCLUSIONS



## Le projet

L'enquête publique porte sur :

la demande présentée par le président de la société VOUILLON ÉNERGIE SAS, en vue d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs, de deux postes de livraison et d'un poste de maintenance, situé sur le territoire de la commune de VOUILLON.

## Prescripteur :

Par arrêté en date du 09 septembre 2015, le Préfet du département de l'Indre prescrit l'ouverture de l'enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs, de deux postes de livraison, et d'un poste de maintenance, situé sur le territoire de la commune de VOUILLON.

## Arrêté pris en application principalement :

du Code de l'environnement partie législative et réglementaire  
de la nomenclature des installations classées

## Siège et lieux d'enquête, Organisation et déroulement :

L'enquête s'est déroulée du 06 octobre au 07 novembre 2015.

Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Vouillon,

le dossier d'enquête était consultable à la mairie de Vouillon aux heures et jours habituels d'ouverture au public de la mairie.

Les mairies d'Ambrault, Bommiers, Brives, Diors, Mâron, Meunet-Planches, Saint-Août, Sainte-Fauste et Sassièrges-Saint-Germain disposaient d'un CD Rom contenant la version électronique du dossier d'enquête et consultable sur place.

L'enquête s'est déroulée avec une participation du public très peu importante. L'exposition qui avait été organisée en mairie du 24 juin au 09 juillet 2014 avait sans doute informée suffisamment la population.

Il faut également signaler la commune de Vouillon ne compte que 269 habitants et que les 10 communes concernées ne totalisent que 5093 à elles toutes.

## Le dossier d'enquête :

Le dossier mis à disposition du public en mairie était composé :

d'un registre d'enquête

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Vouillon

d'un plan à l'échelle 1/50000<sup>e</sup>

d'un plan à l'échelle 1/2500<sup>e</sup>

d'un plan de masse et plan en élévation à l'échelle 1/1000<sup>e</sup>

d'un résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé

d'une étude d'impact sur l'environnement et la santé

d'un résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, concernant le cadre général, l'état actuel de l'environnement, l'impact du projet et mesures compensatoires, le choix pour les variantes, les conclusions

d'un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, concernant le résumé non technique de l'étude d'impact et des impacts paysagers.

d'une notice Hygiène et Sécurité

d'un résumé non technique de l'étude de dangers

d'une étude de dangers

d'annexes à l'étude d'impact sur l'environnement et la santé comportant quelques volets importants

de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête du 09 septembre 2015

de l'avis d'enquête publique concernant une installation classée pour la protection de l'environnement

de l'avis de l'Autorité Environnementale en 7 points

## Conclusions

Le dossier a été traité en conformité avec la législation actuelle, celui-ci fait souvent référence aux mesures législatives et réglementaires sans forcément faciliter l'analyse des documents, toutefois le résumé non technique de l'étude d'impact et la réponse à l'avis de l'autorité environnementale, concernant le résumé non technique de l'étude d'impact permettent une appropriation du dossier plus aisée.

Le mémoire en réponse de LA COMPAGNIE DU VENT apporte les éclaircissements nécessaires aux observations soulevées pendant l'enquête.

Les points suivants y ont été traités :

Montant et répartition du loyer entre propriétaires et exploitants,

Évolution des retombées financières,

Choix de la hauteur des éoliennes,

Coût et raccordement au réseau de transport ou de distribution,

Qualité des photomontages,

il ne s'agit pas tant de contester la qualité des photomontages que la méthode employée et prescrite.

Les montages (photos trucages à cette époque) existent depuis les années 1950. Aujourd'hui ces montages restent quelque peu dépassés même réalisés avec des logiciels récents.

Il est facile dans la région d'aller se rendre compte sur place grâce à la multitude des parcs installés en CHAMPAGNE BERRICHONNE de la différence qui existe entre la réalité et les montages photos.

À l'époque de la 3D et de la réalité virtuelle il serait temps de passer à ces technologies nouvelles.

Impact du projet sur la cigogne noire et les chauve-souris,

INDRE NATURE a soulevé ce problème de mise en danger de ces deux espèces. Il semble également que la cigogne noire soit en train de se réinstaller sur le territoire français, est et centre de la France. La commission d'enquête a invité les deux parties à se rencontrer afin d'arriver à une bonne entente. Preuve de bonne volonté les deux parties doivent se rencontrer prochainement dans le début du mois de décembre.

Dans l'ensemble les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés et pris en compte c'est aussi ce que souligne l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.

Le plus gros reproche que l'on puisse exprimer concerne l'harmonisation des différents parcs les uns par rapport aux autres. Sans doute aurait-on dû se préoccuper de l'implantation des parcs, non pas de façon individuelle mais générale et rechercher des agencements plus esthétiques pour l'œil.

Par ailleurs l'intérêt financier pour la commune est évident, pour celle-ci il s'agit d'une véritable opportunité.

On peut admettre que l'exposition qui avait été organisée en mairie du 24 juin au 09 juillet 2014 avait sans doute pu permettre à la population de s'informer correctement sur le projet éolien concernant le territoire communal et environnant.

On peut aussi considérer que la presse locale qui relève généreusement les sujets polémiques dans ses colonnes, a également largement contribué à cette information.

Contrairement à certaines enquêtes relatives à des projets éoliens aucun opposant n'est venu se manifester pendant la période d'enquête. Sans considérer que cette absence soit un soutien au projet, la commission n'a, de plus, aucun argument sérieux à opposer à celui-ci.

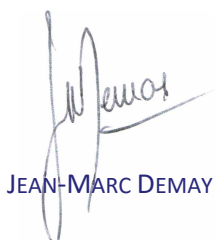
La protection des cigognes noires et autres chauves-souris semble en bonne voie grâce à la collaboration qui se dessine entre INDRE NATURE et LA COMPAGNIE DU VENT.

en conséquence la commission d'enquête émet :

**un avis favorable,**

à la demande présentée par Monsieur le Président de la Société VOUILLON ÉNERGIE SAS, en vue d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs, de deux postes de livraison et d'un poste de maintenance, situé sur le territoire de la commune de VOUILLON.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE



JEAN-MARC DEMAY



BERNARD MARCHAND



ROLAND RENARD

À Châteauroux, le 07 décembre 2015.

